



*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :*

Mme Annaïck CHAUVET

*Étaient absents :*

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

*Procurations de vote :*

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET :** 26 - Action éducative - Augmentation de la capacité de la restauration scolaire des écoles Charles Fourier et Saint-Exupéry et mise en accessibilité de l'école élémentaire Charles Fourier - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 007538

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Action éducative - Augmentation de la capacité de la restauration scolaire des écoles Charles Fourier et Saint-Exupéry et mise en accessibilité de l'école élémentaire Charles Fourier - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°2	03/05/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

La capacité d'accueil de la restauration scolaire pour les écoles maternelles Fourier et Saint-Exupéry et l'élémentaire Fourier est faible au regard de la demande du secteur, et les espaces de restauration ne sont pas aux normes. Le regroupement au sein d'un seul bâtiment de restauration construit à l'Ouest de la cour de l'école élémentaire Fourier est privilégié, plutôt qu'une réhabilitation – extension de l'existant. Ce bâtiment contiendra un office de réchauffage et deux restaurants maternelle et élémentaire, pour une capacité d'accueil de 460 repas par jour. Le montant définitif des travaux est estimé à 2 673 700 € HT (en valeur janvier 2023) avec un objectif de livraison fin 2025.

Conformément à l'article L2421-5 du Code de la commande publique, l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doit être prise en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre. Cette délibération vise donc à définir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à l'approbation de l'avant-projet définitif.

**I. Contexte et objet de l'opération**

Le restaurant scolaire Fourier présente une capacité d'accueil actuelle faible au regard de la forte demande sur ce secteur. L'intervention sur ce site scolaire s'inscrit dans le programme d'évolution structurelle de la capacité d'accueil de la restauration scolaire sur la ville de Besançon, qui vise globalement à étendre la capacité de production, le taux d'encadrement, et les locaux dédiés. Le scénario retenu pour cet établissement consiste à regrouper les restaurants des maternelles Fourier et Saint Exupéry sur l'élémentaire, étant donné leur proximité géographique et l'impossibilité d'agrandir leurs locaux.

En parallèle de l'intervention sur la restauration scolaire, les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble du site de l'élémentaire Fourier seront menés. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Sur la base d'une procédure avec négociation, et après attribution par la commission d'appel d'offres du 30 Juin 2023, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 26 Juillet 2023 à un groupement ayant pour mandataire le cabinet RHB ARCHITECTES (67000 STRASBOURG) pour un montant de 277 200 € HT. L'enveloppe des travaux affectée à cette opération (hors aménagements des espaces extérieurs et y compris équipements de l'office de restauration) a été fixée à 2 M€ HT (valeur Janvier 2023).

**II. Projet**

Les études d'avant-projet définitif ont été validées le 9 février 2024 en comité de pilotage.

Construction d'un restaurant scolaire à l'Ouest de la cour permettant l'accueil de 70% des effectifs scolaires des écoles Fourier élémentaire et maternelle ainsi que de la maternelle Saint-Exupéry.

Ce restaurant scolaire est dimensionné sur la base de l'accueil de 160 enfants en maternelle avec un seul service à table, et de 300 enfants en élémentaire avec mise en place d'un service en self (150 places assises). L'office est dimensionné pour permettre le réchauffage des repas acheminés en liaison froide. Le bâtiment est conçu pour minimiser son impact environnemental. L'emploi de matériaux biosourcés est privilégié (Partie restaurant en mur ossatures bois, menuiseries bois,

bardage bois, isolants biosourcés). Les objectifs de performances thermiques (RT2012-50%) permettront d'en limiter les consommations énergétiques et de favoriser le confort d'été. La toiture accueillera 200 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques, permettant une production annuelle de 35 MWh.

#### Mise en accessibilité de l'école élémentaire Fourier :

- création d'une rampe depuis la rue de Savoie pour desservir l'école élémentaire Fourier et le gymnase Chateaufarine.
- mise en place d'une cage d'ascenseur commune aux deux bâtiments qui compose cette école pour desservir les 6 étages
- création de deux sanitaires accessibles et agrandissement des sanitaires filles et garçons aux rez-de-chaussée des deux bâtiments
- création d'un sanitaire PMR à chaque étage
- création d'un local ménage principal et d'un vestiaire au rez-de-chaussée
- rénovation du système de sécurité incendie : création d'une zone refuge au niveau de la cage d'escalier centrale, changement du système de sécurité incendie.
- désamiantage des locaux concernés par les travaux

#### Création d'un local vélo pour le personnel

La traduction du programme et les modifications apportées pour tenir compte des demandes des utilisateurs et des contraintes du site porte le coût prévisionnel définitif des travaux à 2 673 700 € HT (valeur Janvier 2023).

### **III. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Conformément à l'article L2421-5 du Code de la commande publique, l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doit être prise en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'avenant a donc pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, compte-tenu du montant prévisionnel définitif des travaux et des missions complémentaires engendrées par les évolutions apportées au projet.

Le nouveau forfait de rémunération est ainsi fixé à 351 209 € HT, soit une augmentation de 26.7 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres du 22 Mars 2024 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

### **IV. Budget d'opération**

Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à **3 600 000 € HT**, soit **4 320 000 € TTC** répartis comme suit :

	Montant TTC
<b>Travaux (valeur Janvier 2023)</b>	<b>3 208 440 €</b>
dont restaurant	2 376 000 €
dont panneaux solaires photovoltaïques	88 200 €
dont mise en accessibilité	732 000 €
dont local vélo	12 240 €
<b>Honoraires de maîtrise d'œuvre (valeur Janvier 2023)</b>	<b>421 451 €</b>
<b>Provision pour aléas, y compris taux de tolérance maîtrise d'œuvre</b> permettant de faire face aux sujétions techniques imprévues	<b>297 940 €</b>
<b>Provisions pour révisions de prix,</b>	<b>120 764 €</b>
<b>Autres frais (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre, dépenses diverses)</b>	<b>271 405 €</b>
dont mobilier platerie	75 000 €

## V. Plan de financement prévisionnel du restaurant

Des subventions sont sollicitées pour la construction du bâtiment neuf de restauration scolaire. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Etat (Dotation Politique Ville)	352 000 €
- Département du Doubs	350 000 €
- Ville de Besançon	<u>2 048 431 €</u>
- <b>TOTAL HT</b>	<b>2 750 431 €</b>
- TVA à la charge de la Ville	<u>550 086 €</u>
- <b>TOTAL TTC</b>	<b>3 400 517 €</b>

La Ville de Besançon prendra en charge les financements non acquis.

## VI. Calendrier prévisionnel

Les études vont se poursuivre jusqu'en mai 2024. Les marchés de travaux seront notifiés en juillet 2024 pour un démarrage en septembre 2024. L'opération sera livrée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

*Mmes Valérie HALLER (1) et Carine MICHEL (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, d'un montant de 88 811 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre pour l'augmentation de la capacité de la restauration scolaire des écoles Fourier et Saint-Exupéry et mise en accessibilité de l'école élémentaire Fourier,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 2

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Annaïck CHAUVET,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT